

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 30 MARS à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 24 MARS 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - M. Julien DUBOIS - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Bruno JANOT - Mme Géraldine MADOUNARI (jusqu'à 18 h 40) - M. Bruno CASSEN - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON

#### POUVOIRS :

M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS (jusqu'à 18 h 40, présente pour le vote de la délibération n°2)

M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE

Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

### **OBJET : POLICE MUNICIPALE : MISE A DISPOSITION D'UN CHIEN**

Les Collectivités Territoriales ont la possibilité de se doter d'une unité cynophile pour compléter l'action de leur Police Municipale.

Le gardien de police, après avoir suivi une formation spécifique, assure les fonctions de maître chien qui comportent différentes missions de sécurisation notamment pour les patrouilles de nuit.

Le chien, par sa présence sur la voie publique permet de créer un climat sécurisant pour les administrés de la cité mais a également un impact dissuasif à l'égard d'une population délinquante ou mal intentionnée, bafouant parfois l'autorité des agents de la Police Municipale.

Les missions du maître chien viennent se greffer à celles de la surveillance générale de la voie publique, contribuant ainsi à une meilleure sécurité des agents de la Police Municipale et de la population.

Les différentes missions qui sont confiées au maître chien sont les suivantes :

- Patrouilles pédestres de sécurisation dans tous les quartiers de la ville,
- Renfort de la sécurité lors des différentes manifestations,
- Interventions sur les rixes, les ivresses publiques et manifestes, ainsi que pour les délits flagrants.

**SUR PROPOSITION DE MADAME LE MAIRE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE les termes de la convention fixant les modalités de mise à disposition d'un chien auprès d'un gardien de police, jointe en annexe,

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20170330-1-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 31 Mars 2017*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».